

BELLANGER Jacques

Le Crime du Grand-Marais

Cet ebook a été publié sur www.bookelis.com

© BELLANGER Jacques, 2017

Tous droits de reproduction, d'adaptation et de traduction, intégrale ou partielle réservés pour tous pays.

L'auteur est seul propriétaire des droits et responsable du contenu de cet ebook.

L'histoire relate l'enquête sur l'assassinat et le procès resté célèbre durant la première partie du XXe Siècle, mêlant les personnages et les événements réels à quelques fictions pour le besoin de ce roman qui prend pour toile de fond un épisode de 1903 de l'histoire de Saint-Nazaire et sa région.

M L. accusé d'homicide sur la personne de Mme Veuve D. trouvée morte le 12 mai 1903, le corps enfoui dans un marécage de la banlieue de Saint-Nazaire, Loire Inférieure.

L'opinion publique a toujours été très divisée...

Béatrice et Jacques Bellanger.

Table des matières

Acte 1

- Un Crime dans le Grand-Marais.

- Une Mystérieuse Découverte.

Saint-Nazaire, le 12 mai 1903, le forgeron Lardeau avait rejoint ses amis Le Drain et Boucher, chez le Morin comme ils disent, en fait, le café de la Briandais à l'angle de la rue Villès-Martin. Il était huit heures trente. Ils attendaient avec impatience le petit Félicien, le fils du tenancier qui revenait de la gare. Félicien était chargé tous les matins de récupérer les journaux que les clients du dernier express avaient jetés la veille au soir dans les poubelles de la salle des pas perdus. Bien sûr, il ne récupérait que les moins abîmés. Le chef de gare, de temps en temps, lui en mettait de côté.

Ce matin-là, les habitués virent Félicien arriver avec seulement deux journaux du 11, le Gaulois et le Figaro. Il se fit rabrouer par son père qui lui disait qu'il avait mal fait son travail. Félicien,

avant même de répondre, avait déjà reçu une claque sur la tête.

Le forgeron Lardeau était un homme à la voix aussi forte que ses mains. Il prit la défense du petit en lançant,

— Morin, cela te dirait de recevoir la mienne ! Laisse le petit. Nous sommes mardi et tu sais bien que le lundi soir le train est vide.

Morin qui ne voulait pas perdre la face cria,

— N’y a pas les journaux du dimanche.

— Mais Papa...

— Ne dit rien, sinon...

Il avait déjà levé son bras prêt à asséner un coup sur le petit lorsqu’il sentit son bras se lever en éprouvant un serrement sur le poignet.

Il tourna la tête et vit la grosse pogne de Monsieur Lardeau sur son poignet. Avec un petit sourire, le forgeron fit entendre un petit claquement de lèvres lui intimant l’ordre de ne pas continuer.

Léon Boucher avait pris le Gaulois, c’était son préféré. Il aimait surtout la rubrique faits divers.

— Écoute Lardeau, il y a un article sur le crime de la rue Chalgrin. Tu sais la demi-mondaine,

Berthe de Brienne, tu ne vois pas de qui je parle, ce n'est pas grave. Ils en parlent dans le journal. Bon, je te résume. Elle a été assassinée. Le Commissaire Hamard, le chef de la Sûreté, a déjà un suspect, un Anglais. Il le fait rechercher dans les ports. Il est peut-être ici à Saint-Nazaire. Chez nous on a jamais de crime, alors peut-être un assassin... Je vois que cela ne t'intéresse pas plus que cela. Morin, tu me garderas l'article.

Morin répondit distraitement tout en se frottant le poignet tout violacé de l'étreinte du Forgeron.

— Lardeau, tu aurais pu me broyer le poignet. Tu es un dingue.

Toujours avec son sourire aux lèvres, il regarda son interlocuteur,

— Comment cela Morin, tu n'aimes pas quand on te câline. Remets-nous deux gros plans et un muscadet, pour Le Dandy. Et puis..., après, j'irai promener Filou. Hein mon Filou, on va faire notre petit tour.

L'épagneul breton, couché aux pieds de son maître, remua la queue en relevant le museau.

Le Drain s'était habitué au surnom que ses amis lui avaient attribué. Cela venait qu'un jour il aurait glissé un mouchoir en guise de pochette

dans la pochette haute de son veston du dimanche, ou de se vêtir lors du bal du 14 juillet, à la manière de certain Dandy.

Léon Boucher regarda son ami et lui demanda s'il était intéressé de promener le chien derrière la caserne dans le Grand Marais.

Il lui glissa à l'oreille.

— J'ai quelques pièges à vérifier.

Monsieur Lardeau acquiesça. Puis il regarda la Une du Figaro. L'article qui l'intéressait, c'était celui de la météo.

— Il fait froid partout en France. Écoute dans le Figaro :

« ... éclair, pluie, grêle et tonnerre, hier à Paris, journée horrible pour la saison. Et le baromètre, élevé dans le sud de l'Europe et dans le voisinage des Açores, reste toujours très bas sur nos régions ce qui laisse prévoir que cette série de mauvais temps est loin d'être terminée. En France, les pluies sont d'ailleurs, générales. On signale des orages à Nice, à Lyon et à Toulouse. Quant à la mer, elle est belle sur la Manche, agitée, sur l'Océan. La température s'est sensiblement abaissée. À Paris, le thermomètre marquait

hier, dans la matinée, 8° au-dessus de zéro, et 14° dans l'après-midi. On notait 16° à Nice... »

— Je t'arrête, c'est comme chez nous. On se les gèle.

— Ouais, mais pour la forge, je brûle plus. Alors, je vais faire patienter François pour son portail ou je lui ferais payer le charbon.

Léon Boucher se mit à rire.

— François, celui de la Tranchée... Il préférera attendre. Il a un portefeuille en peau de hérisson.

Le Drain aimait les écouter dégoïser des inepties.

Les trois hommes burent leur verre d'un coup sec.

— Allez Filou, on y va. Tonton Léon Boucher voudrait se promener, n'est-ce pas Le Drain.

La promenade du chien commença le long de la caserne. Léon Boucher avait proposé d'aller voir si ses collets, posés deux jours plus tôt, un peu plus loin dans le Grand-Marais avaient été fructueux.

Léon Boucher était un homme tranquille qui ne travaillait pas beaucoup. Il portait un sac en toile sous son long manteau. Il avait toujours une petite combine pour se faire un peu de monnaie en ce moment il braconait le lapin. Il avait une filière avec un homonyme du coin.

Le forgeron Anastase Lardeau le connaissait depuis les bancs de la communale quant à Monsieur Le Drain, il les connaissait seulement depuis plusieurs années. Il n'était le plus volubile des trois.

Filou tirait à droite puis à gauche pendant que les trois amis bavardaient.

Dans la conversation, Anastase Lardeau prévenait Léon Boucher qu'il n'irait pas loin avec sa nouvelle combine et que celle-là lui amènerait sûrement la prison. Léon Boucher riait de bon cœur et expliquait qu'il ne faisait pas de mal. Il faisait simplement un devoir civique en nettoyant le quartier du Grand-Marais.

Le temps de faire le tour de la caserne, Filou avait commencé son marquage de territoire. Il reniflait chaque réverbère.

Ils marchaient depuis dix minutes quand, ils s'engagèrent dans le chemin qui les mènerait dans le Grand-Marais.

Tout en discutant, Monsieur Lardeau détacha la laisse de Filou dans le chemin qui relie la route de Pornichet à la route de Guérande. Léon Boucher regardait autour de lui faisait un signe pour aller vers la droite, le long des buissons de ronce.

Anastase Lardeau excitait son chien de chasse.

— Cherche mon chien, il le fit cavalier et lança un bois dans une douve puis vers un autre étier.

Le chien s'enfonça dans un buisson puis il courut plus loin. Anastase avait l'habitude de laisser son chien divaguer dans le Grand-Marais, il revenait dès qu'on le sifflait.

Il y avait non loin de là des petites crottes de lapin. Ils en avaient vérifié trois collets quand Filou se mit à aboyer d'une manière inhabituelle.

Monsieur Lardeau et ses compères, intrigués par les cris de l'animal, allèrent à sa rencontre. Monsieur Lardeau et Léon Boucher ne voyant pas le chien se séparèrent le temps de la recherche.

— Filou, qu'est-ce qu'il y a mon chien ? Filou.

Le chien ne cessait d'aboyer et de gémir. On aurait dit qu'il s'était blessé.

Monsieur Lardeau fut le premier à arriver près du fossé où se trouvait le chien. Le chien continuait ses sinistres aboiements.

Monsieur Lardeau descendit dans le fossé et recula d'effroi. Il attrapa son chien et lui remit la laisse. Il venait d'apercevoir une masse dans le fossé. Le temps de reprendre ses esprits et que les frissons s'estompent, il appela Léon et Le Drain.

Une odeur forte de putréfaction émanait du fond de l'aqueduc. Après avoir fait le tour du ponceau, ils aperçurent une forme humaine dans le fossé. L'odeur les prenait à la gorge. Il fallait prévenir la maréchaussée. Ils se mirent à courir en direction de la caserne.

Depuis un moment, on avait prévenu les douanes d'agissements bizarres et de magouilles surtout le soir dans le Grand-Marais. Depuis quelques jours, plusieurs patrouilles en vérifiaient les accès sans pour cela avoir coincé des trafiquants. Ils n'avaient repéré des collets, mais là aussi rien. Ce jour-là, deux douaniers étaient à la recherche des petits braconniers.

Sur le chemin, ils stoppèrent les trois hommes et le chien dans leur élan.

— Pourquoi courez-vous si vite, Messieurs ?

Avant même d'avoir repris leur souffle.

— Il y a un mort, à deux pas d'ici, c'est horrible. Ça pue. C'est l'horreur.

— Attendez ! Que faisiez-vous ?

Le forgeron qui avait récupéré, dit,

— Il y a un mort là-bas. Je promenais mon chien. Je l'avais lâché. C'est Filou qui a trouvé le mort. Venez voir.

Un douanier accompagna Monsieur Lardeau et Le Drain sur le lieu, tandis que son collègue accompagné de Léon allait prévenir la Sûreté.

Une demi-heure plus tard, la Sûreté arrivait sur le lieu de la découverte puis une heure plus tard, un magistrat et le Commissaire Lebel.

Vers onze heures trente, le magistrat Duprant, le Commissaire Lebel, le forgeron Lardeau et son ami Léon Boucher assistaient à la manœuvre des policiers qui, à l'aide de perche, arrivèrent à dégager le corps de l'étroit tuyau qui lui servait de cercueil.

Le corps était celui d'une femme âgée, du moins à ce que l'on pouvait jurer des restes informes. Elle était vêtue seulement d'une chemise, d'un pantalon et d'un corset de satin noir. À une

oreille, il restait une boucle enchâssée d'une pierre.

Le magistrat et le Commissaire Lebel se regardèrent et eurent l'impression d'un déjà vu. En effet, le corps était attaché comme dans le meurtre du pharmacien Aubert. À l'époque, le crime avait défrayé la chronique, bien qu'il ait été perpétré dans la région parisienne, la France entière en connaissait les moindres détails.

Ici, à Saint-Nazaire, le meurtrier avait renouvelé le procédé du chevalet employé par le couple Fenayrou à Chatou en juin 1882.

Léon Boucher qui était remis lui aussi de ses émotions, surtout après que les policiers avaient bougé le corps, se pencha vers Monsieur Lardeau,

— Tu te rends compte un crime chez nous. Tu as vu le corps. Cela me rappelle cette affaire de Chatou... l'affaire de l'amant, oh!... Je me souviens plus de tous les détails... il y a bien vingt ans de cela.

Monsieur Lardeau se sentait mal. Il y avait l'odeur qui empestait à plus de cinquante mètres depuis que le corps était sorti de l'eau. Il n'arrivait pas à sortir l'image de sa tête.

Un agent de la Sûreté le prit en main.

Le Magistrat Duprant avait entendu parler de nouvelles méthodes pour les affaires d'homicide, surtout celles des empreintes en 1902 pour l'identification et l'arrestation du malfaiteur [Henri Léon Scheffer](#), à partir d'une trace papillaire relevée sur les lieux. Mais ici, il n'en avait pas les moyens, alors il avait du procédé à l'ancienne et avait fait demander le dessinateur afin de conserver un maximum de détails.

Autour de la scène du crime une petite foule était réunie, le Magistrat, le dessinateur, les deux agents de la Sûreté arrivés en premier et rejoints par le Commissaire Lebel et un groupe de huit autres agents, les deux douaniers et les trois témoins. Tout le monde piétinait allègrement le chemin le long du Fossé du Grand Marais, puis il y eut l'arrivée des ambulanciers et du médecin appelé à la rescousse. Tous regardaient et attendaient les ordres.

Au bout d'un moment, le dessinateur s'était plaint auprès du magistrat qu'il ne voyait rien. Il voulait faire le dessin du corps attaché sur le chevalet.

Le magistrat fit évacuer le site et envoya tout le petit monde se restaurer, ne laissant que le

Commissaire Lebel avec deux agents et le dessinateur.

Et plus de deux heures après, ils avaient terminé leur travail. On pourrait enfin transporter le corps jusqu'à la morgue de l'hôpital ce qui fut fait vers seize heures.

Le magistrat Duprant qui gérait l'affaire décida en accord avec le Commissaire de faire garder le lieu et de le faire inspecter le lendemain d'une manière beaucoup plus minutieuse avec le personnel nécessaire. De toute façon, il plaça cette affaire et l'enquête sous la responsabilité du Commissaire Lebel.

- Un Commissaire Nommé Lebel.

En 1903, la ville de Saint-Nazaire comptait déjà plus de 35800 habitants, alors qu'elle n'en comptait que 3000 en 1850.

Saint-Nazaire, le 13 mai, dans le commissariat, ce matin-là, on ne parlait que du corps trouvé dans le Grand-Marais.

Monsieur Louis Eliézer Lebel, le Commissaire central de 1^{re} classe, était enfermé dans son bureau et regardait les dessins faits la veille sur la scène de la macabre trouvaille.

Dans le couloir, le Commissaire principal de 4^e classe, Monsieur Charles François Catoire et Monsieur Pierre Joseph Gaston Aireaud, Commissaire suppléant de 3^e classe, attendaient les ordres.

Le Commissaire Lebel ouvrit la porte de son bureau. Les trois hommes virent que Lebel avait à la boutonnière le ruban tricolore, récompense honorifique pour acte de courage et de dévouement, qu'il arborait fièrement dès qu'une occasion se présentait.

C'était un homme de petite taille, rond, le nez épaté, l'œil vif et intelligent. Il portait la moustache et la barbe taillée en pointe.

Ayant croisé le regard de ses adjoints sur son ruban, il se remémora le 15 février 1902, où le maire, lors d'une cérémonie de félicitation, avait fait ce discours :

« ... Nous adressons ici, à Monsieur Louis Eliézer Lebel, Monsieur, le Commissaire Central de 1re classe, tous nos compliments pour son avancement bien mérité. D'ailleurs, car bien que tout jeune, ce magistrat qui est dans notre commune depuis cinq années, a donné des preuves d'une grande noblesse de cœur, en même temps que d'un grand courage et d'une grande énergie. Nous nous plaisons à le constater tous les jours dans son travail. Nous avons le plaisir de le tenir comme un vrai et grand Nazairien. Merci Monsieur Lebel... »

Il faut se souvenir que le Commissaire Lebel avait obtenu son galon de 1re classe par décret du 31 décembre 1901 sur proposition de Monsieur le Président du Conseil, ministre de l'Intérieur. Mais bien avant, le Conseil Municipal de Saint-Nazaire, dirigé par le Maire Baptiste

Auguste Lechat, avait dans sa séance du 24 novembre 1901, voté la somme de 1200 francs nécessaire à cette élévation annuelle de grade et afin de pouvoir conserver le Commissaire.

Le Commissaire Lebel avait convoqué ses deux adjoints afin de répartir le travail.

— Messieurs Catoire et Aireaud, entrez ! Nous avons un... crime horrible à résoudre.

Ses adjoints ne dirent pas un mot. Le Commissaire Lebel qui avait refermé lui-même la porte continua.

— Tout le monde se souvient de l'affaire de Chatou.

Voyant que ses adjoints remettaient l'histoire sans se la souvenir vraiment, il décida de faire une mise au point.

— Souvenez-vous en 1882, le crime du Pecq, dit aussi l'Affaire Fenayrou, le crime de Chatou. Un corps avait été retrouvé attaché avec huit mètres de corde lestée de plomb sur un chevalet dans la Seine, près de Chatou. Il ne s'agissait pas d'un banal repêchage d'un noyé ou d'un suicidé, car la victime, un certain Louis Aubert, avait été bâillonné et son corps ligoté avant d'être jeté à l'eau. L'enquête révélera qu'on avait eu à faire à

un drame passionnel. Les auteurs présumés du crime étaient, souvenez-vous, un dénommé Marin Fenayrou, pharmacien de son état, sa femme Gabrielle, ex-maîtresse de la victime et le frère de Fenayrou, Lucien. La victime avait été frappée à la tête avec un marteau et les flancs avec la lame d'une canne-épée.

Messieurs Catoire et Aireaud commencèrent à se souvenir de l'affaire.

— Tous les journaux en ont parlé pendant des semaines et l'opinion publique suivait les détails plus ou moins croustillants et terribles.

Ce fut Charles Catoire qui parla le premier,

— Oh oui ! Il y a plusieurs procès. Je crois...

Pierre Aireaud

— Martin Fenayrou, Gabrielle Fenayrou, Lucien Fenayrou ont été reconnus coupables.

Pierre Aireaud,

— Oui, c'est cela !

Charles Catoire,

— Oh oui ! Il y a eu deux procès

Le Commissaire Lebel,

— Lucien le frère avait été acquitté, la Cour avait condamné les deux époux aux travaux forcés à perpétuité.

Le Commissaire Lebel fit une pause puis reprit en prenant un air sérieux,

— Ce qui m'a le plus marqué dans cette affaire dans les journaux, c'est d'une part la phrase de Maupassant, « *Quand un criminel est intelligent, instruit, sans remords, et quand il a bien préparé son crime, neuf fois sur dix on l'acquitte* », et d'autre part les mots d'Octave Mirbeau, « *il y a plusieurs sortes de justice : la justice, édition de Paris, et la justice, édition de province. Il sera intéressant de savoir que tuer un pharmacien, par exemple, constitue ici un abominable crime, là un acte naturel et joyeux ; que, dans les départements, pour ce faire, on vous envoie à la guillotine, et qu'à Paris on vous envoie faire un tour au Bois* ».

Les deux phrases avaient fait un effet sur les deux adjoints. Ils étaient là, au garde-à-vous, droits, remontés. L'effet attendu par le Commissaire Lebel était à la hauteur de ses ambitions.

— Alors, je dirais qu'une seule chose... il va nous falloir redoubler de vigilance. Charles, tu iras

avec tes hommes chercher dans le Grand-Marais. Pierre, je sais que la tâche sera ingrate, mais qui est plus au fait des consignes que toi ? Alors, c'est toi qui fouilleras le canal avec deux hommes que tu auras choisis. Ah ! Autre chose, les journalistes que je n'ai pas encore vus, mais qui ne vont pas tarder, je le suppose. L'odeur de la mort attire ces charognards. Nous devons faire attention à tout ce que l'on dit. Moi, je vais m'occuper des trois témoins.

Il était dix heures quand les deux adjoints sortaient du bureau du Commissaire Lebel.

Lardeau et Boucher, les trois amis attendaient dans le couloir et se demandaient bien ce qu'ils pourraient raconter de plus sur ce qu'ils avaient fait et dit la veille.

La tête du Commissaire Lebel sortit. Il esquissa un sourire malicieux.

— Messieurs, veuillez m'excuser de vous avoir fait attendre. L'intendance, l'intendance, ici c'est comme à l'armée. Alors à nous trois. Hier, je n'ai pas pu prendre de note comme je le voulais. Racontez-moi.

Il avait laissé bien en évidence les dessins du fossé du grand marais.

Le forgeron Anastase Lardeau devint blanc et eut un haut-le-cœur. C'était pourtant un gaillard de 1 mètre 80, mais la vue et les souvenirs de la veille ne lui permirent pas de rester debout. Léon Boucher dut même l'aider à s'asseoir.

Pendant une heure, ils racontèrent tour à tour leur promenade avec Filou laissant de côté l'histoire des collets.

Léon Boucher avait simplement évoqué un repérage parce qu'il connaissait bien, disait-il, la loi du 3 mai 1844 sur la chasse, instaurant un permis.

Le Commissaire n'était pas dupe de l'histoire de Léon Boucher, mais pour le moment il avait un crime à résoudre et pas l'arrestation d'un braconnier. Il lui fit comprendre qu'il le laissait libre d'agir à sa guise, mais que le moment venu s'il le pinçait en flagrant délit, il ne serait peut-être pas aussi clément. Par contre, le Commissaire Lebel avait apprécié à sa juste mesure toutes les précisions de Léon. Il avait remarqué que les parcours du braconnier ne l'avaient jamais amené dans les parages du fossé de la scène du crime. Léon Boucher n'aurait jamais pu découvrir ainsi le corps.